

Inscriptions et scolarité

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2023/2024

		1 . 1 . 1 . 1
Demande de c	lérogation sc	olaire bilingue allemand
☐ Enfant de Le formulaire dûment comp Au-delà de cette date, la Ville	omicilié à Strasbourg lété est à faire parvenir à ne pourra pas garantir de	Poursuite du cursus bilingue au CP Enfant non domicilié à Strasbourg (voir page 3) la Direction de l'enfance et de l'éducation avant le 06 avril 2023. réponse avant la rentrée scolaire de septembre. t obligatoires, sauf ceux en italique.
Ecole demandée : choix n°1.		
Niveau: Petits	Moyens Grands	□ CP □ CE1 □ CE2 □ CM1 □ CM2
Niveau: Tout-petits	Petits Moyens	Grands CP CE1 CE2 CM1 CM2
Enfant à inscrire		
Nom:		Adresse :
Prénom :		
Date de naissance :	/ /	
Lieu de naissance :		Code postal :
Sexe : féminin	masculin	Ville:
Personnes habita	nt avec l'enfant	
Parent ou représentant-e	1	Parent ou représentant-e 2
Madame Monsieu Autorité parentale sur l'		e Madame Monsieur Personne morale Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus
Nom :		Nom :
Prénom :		Prénom :
Courriel:	@	Courriel:@
Tél portable personnel :		Tél portable personnel :
Tél du domicile :		Tél du domicile :
Tél professionnel :		Tél professionnel :
Lieu de travail :		Lieu de travail :
Horaires:		Horaires :
Le cas échéant : ¡	oère/mère n'ha	bitant pas avec l'enfant
Nom	Prénom	Adresse Père Mère Autorité parentale
		Oui Non
Téléphone :		ourriel:@
		□ □ □ Oui □ Non
Téléphone :		ourriel:@

Enfants habitant à la même adresse

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Pièces à joindre au dossier :

- En cas de garde par une tierce personne :
- Une attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail ou une copie de la carte de demandeur d'emploi des parents datée de moins de 3 mois.
- **Assistante maternelle :** Une copie du dernier décompte de cotisations PAJE Emploi de l'URSSAF **et** un justificatif de son domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
- **Grands-parents :** Un justificatif du lien de parenté (livret de famille) **et** un justificatif de leur domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
- <u>Pour les familles domiciliées hors Strasbourg</u>: le livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale **et** une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone (hors portable), quittance de loyer d'un bailleur social **OU** bail de location/acte de vente de moins de trois mois accompagné obligatoirement d'une attestation d'ouverture de compteur d'électricité ou de gaz.

Remarque : les contrats de location de meublés de tourisme ne sont pas acceptés à titre de justificatifs de domicile principal.

• Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver votre demande.

Exposé des motifs

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'obtention d'une dérogation bilingue pour un enfant risque de générer la séparation de fratries, qui ne pourront bénéficier d'une dérogation pour ce motif.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...).

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'enregistrement de la demande de dérogation scolaire bilingue allemand déposée pour votre enfant. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

	Strasbourg, le / / / / / / / / / / / / / / / / / /	
Représentant légal 1	Représentant légal 2	
Signature	Signature	

Rappel : Pour toute demande d'entrée dans la filière bilingue, la signature du dossier par les 2 parents est requise, y compris en cas de séparation.

Avis **obligatoire** du Maire de la Commune de résidence si l'enfant n'est pas domicilié à Strasbourg

☐ Favorable	☐ Défavorable	
- L'école de secteur a-t-elle des places disponibles ?		\square non
- La commune propose-t-elle la filière bilingue, dans le niveau de l'enfant?		\square non
- Existe-t-il un service de restauration (cantine, tatie midi) ?	oui	non
- L'enfant en maternelle peut-il être accueilli dans une garderie ?		\square non
Si oui, précisez les horaires d'accueil possibles		
Fait à	le	
(cachet de la commune et signature du	Maire)	

· Dossier à saisir en ligne avant le 06 avril 2023 sur : www.strasbourg.eu/inscription-enfant

ou à envoyer sous enveloppe au centre administratif:
 Ville et Eurométropole de Strasbourg
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS

 1 Parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex

- · ou à déposer au centre administratif
- Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

Année scolaire 2023/2024 - Demande de dérogation scolaire bilingue allemand